



Journal d'informations municipales - Juillet-août 2015

sommaire

■ vie municipale

- (P2) Conseil municipal du 18 mai
 - (P3) Aménagement urbain
 - (P5) Sécurité et cadre de vie
 - (P5) L'Excalibur de Brocéliande

en ville

- (P6) Le jardin partagé
 - (P7) La ville est habillée pour l'été
 - (P8) Conseil des Sages
 - (P8) Un an au pays des kiwis
 - (P8) Noces de Diamant

vie associative

- (P9) Le Handball fait un carton
 - (P9) Des Chartrains honorent nos jumelages

culture

- (P10) Prix littéraires
 - (P11) Saison artistique

■ ENFANCE-JEUNESSE

- (P12) Activités Enfance Jeunesse**

À lire aussi...

(P3) Edito

(P4) Expression de la Majorité

(P4) Expression de l'Opposition



Pôle SUD

Nouvelle saison artistique **soyez curieux...**

La saison passée, vous avez été plus de 7 500 spectateurs à partager un ou plusieurs rendez-vous et découvrir la salle Jacques Brel rénovée. Nous voici, à nouveau, au seuil d'une nouvelle saison culturelle qui, cette année, lèvera le rideau le 27 septembre à l'occasion de la 4^e édition du Grand Dimanche. Les équipes de La Médiathèque, du Carré d'Art, du Cyberespace, des ateliers artistiques, du spectacle vivant et de l'Armada productions vous invitent à une journée de rencontres... une mise en bouche avant la saison artistique 2015/2016... goûtez et profitez !

(Lire la suite en page 11)

conseil municipal

18 mai 2015

Principales décisions

■ Aménagement - urbanisme

. Opérations de construction (information)

La société West-Immo envisage la construction d'un bâtiment de 15 logements, en accession libre, au 70, avenue de la Chaussairie, sur un terrain d'une surface totale de 795 m² (ce projet a été présenté aux riverains les 7 et 27/04/15).

. Opération de construction - Cession gratuite de terrain (information)

La Société ACP Immo envisage la construction d'un bâtiment de 21 logements en accession libre au 8, Boulevard Joseph Maréchal, sur un terrain d'une surface d'environ 2 096 m². (Ce projet a été présenté aux riverains les 8/04 et 04/05/15). Pour permettre la réalisation future d'une liaison douce mixte (piétons/cycles) ce projet a intégré la cession à la commune d'une emprise foncière, d'une surface d'environ 106 m².

. Projet Pôle Enfance (voir page 3)

. Travaux d'éclairage public

Programme 2015 - Demande de subvention : des travaux de rénovation de l'éclairage public, avec des lanternes équipées de lampes à basse consommation, sont proposés. Le montant de ces travaux est estimé à 50 000 € HT soit 60 000 € TTC. Une subvention est sollicitée auprès du Syndicat Départemental d'Energie d'Ille-et-Vilaine.

. Locaux de la crèche Mille-pattes et locaux tertiaires à l'Espace Brocéliande

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre (information) : le marché d'aménagement de locaux pour la crèche et de locaux tertiaires à l'Espace Brocéliande, a été attribué au groupement constitué par le cabinet d'architectes MAGMA et le bureau d'études fluides A2I.



■ La plantation des bisannuelles aux serres municipales est mutualisée entre 4 communes du canton.

. Z.A.C "Les Portes de la Seiche"

Cession foncière à Archipel Habitat : le conseil accepte la cession à Archipel Habitat de terrains situés dans la ZAC Les Portes de la Seiche pour lesquels un compromis de vente a été signé le 1^{er} juillet 2014 et les permis de construire autorisés. La surface habitable cédée à Archipel Habitat, prise en compte lors de la délibération du 26 janvier 2015 a été réduite de 3 010,27 m² à 3 007,07 m².

2 absences :

M. Huche et Mme Lochkareff

■ Finances

. Participations ou cotisation 2015 aux syndicats intercommunaux

Les syndicats intercommunaux auxquels la ville adhère ont fixé leurs participations ou cotisations 2015 pour la ville de Chartres de Bretagne à :

. Syndicat Musique et Danse J. Wiener 244 234 € (239 445 € en 2014)
. Syndicat Piscine de la Conterie 148 966 € (152 718 € en 2014)
. Syndicat de la Restauration 42 347,59 € (42 777,08 € en 2014)
. Syndicat du Bassin Versant de la Seiche (cotisation) 8 441,44 € (8 368,64 € en 2014)

2 abstentions :

M. Huche et Mme Lochkareff

. Loi MAPTAM - dissolution du budget annexe "Réseau de chaleur"

Dans le cadre de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (dite loi MAPTAM), certaines compétences communales, dont les réseaux de chaleur, ont été transférées à Rennes Métropole ; le réseau de chaleur de la ZAC "Les Portes de la Seiche" en cours de construction est concerné.

Ce transfert nécessite de procéder à la dissolution du budget annexe "réseau de chaleur" et à l'intégration de son actif et passif dans les comptes du budget général de la commune.

2 absences :

M. Huche et Mme Lochkareff

. Production des plantes bisannuelles par le service espaces verts

Une convention de partenariat a été contractée entre les communes de Pont-Péan, Orgères, St-Erblon et Chartres de Bretagne afin de mutualiser le fleurissement. Le remboursement par les autres communes des plants produits durant la période hivernale 2014/15 est fixé selon les dispositions de la convention à 0,20 € l'unité, soit le prix de revient.

■ Culture

. Tarifs des spectacles et abonnements et des ateliers de pratique artistique (arts plastiques et théâtre) pour la saison 2015/2016.

(cf : *compte-rendu succinct du Conseil Municipal du 18 mai 2015 sur le site internet de la ville*).

état-civil

Naissances

■ Baptiste Suet

14 avril - 26, avenue du Maine

■ Ella Rossignol

12 mai - 2 bis rue Pierre Ronsard

■ Dorian Delouche

28 mai - 7, rue Louis Lumière

Mariage

■ Matthieu Lion et Mary Buhan

30 mai - 18, rue des Potériats

Noces d'or

■ Anne et Louis Guillaume

23 mai - 12, rue Alphonse Daudet.

agenda

■ Lundi 6 juillet

Conseil municipal.

Salle du Conseil municipal à 18h30.

■ Mardi 14 juillet

Festivités place de la Liberté (voir p9)

■ Jeudi 27 aout

"Eau l'ympiades" intercommunales
Piscine de La Conterie, à partir de 18h avec pique-nique. Pour les 10 ans et + sur inscriptions à l'Igloo.

■ Samedi 5 septembre

Forum des Associations

De 13h30 à 17h30,

Halle de La Conterie.

■ Samedi 5 septembre

Braderie spéciale articles de sport et instruments de musique organisée par la Fédération Espérance

De 9h à 17h,

derrière la Halle de La Conterie.

Juillet-Août 2015 - N°15.07

Le chartrain

Mairie - 35131 Chartres de Bretagne

Tél. 02 99 77 13 00

commune@ville-chartresdebretagne.fr



■ Directeur de la Publication : Philippe Bonnin
■ Adjoint à la Communication : Alain Miclard ■
Rédaction : Gwénaëlle Ory-Certan ■ Maquette : Fabienne Faujour ■ Dépot légal : à parution ■
Reproduction totale ou partielle interdite.

Imprimé sur papier recyclé
www.hautsdevilaine.com



Pour en savoir + ...

Consultez le *compte-rendu intégral du Conseil municipal en mairie aux heures d'ouverture et sur le www.ville-chartresdebretagne.fr*



Aménagement urbain

Quelles écoles publiques dans 20 ans ?

Afin d'anticiper l'accroissement des effectifs scolaires, la municipalité a engagé une réflexion sur l'accueil des enfants à l'école publique, mais aussi à la cantine, au centre de loisirs, dans les équipements sportifs.... A l'issue des échanges, en concertation avec les directeurs d'écoles, les délégués de parents d'élèves et les services communaux, plusieurs scénarios ont été envisagés, confortés par l'expertise d'un programmiste. Le scénario choisi a été adopté en Conseil municipal du 18 mai.



Au printemps 2013, des élus et des acteurs de l'enfance sur la commune constituaient un comité de pilotage. Il était chargé de réfléchir à la faisabilité et à la pertinence de la création d'un Pôle Enfance qui devait regrouper à terme, les structures petite enfance, les écoles publiques élémentaire et maternelle, le restaurant municipal dédié à ces écoles et le centre de loisirs, sur le site de l'avenue Brocéliande.

Le marché de prestations intellectuelles pour ces études a été confié à la société ARJUNA qui a travaillé sur plusieurs schémas directeurs, toujours en concertation avec le comité de pilotage. Alain Miclard, adjoint à l'aménagement et l'urbanisme, expose les étapes de la réflexion : "Le premier scénario et les hypothèses ont mis en évidence un nombre d'élèves trop important à moyen et long terme pour n'envisager qu'un seul groupe scolaire. Ce constat, validé par le programmiste, les directeurs d'écoles et les services communaux, nous a conduits à poursuivre notre réflexion. De nouveaux scénarios ont donc été examinés, mais en conservant le site de l'Auditoire".

En 2014-2015

- Ecole Maternelle Brocéliande :
169 élèves - 6 classes
- Ecole Élémentaire Auditoire :
279 élèves - 11 classes.

Maintenir et améliorer l'existant

Un second scénario, validé en comité de pilotage a été présenté au conseil municipal du 18 mai : "Il s'agit de maintenir deux écoles, l'une à Brocéliande, l'autre à l'Auditoire avec le réaménagement et l'extension à plus long terme des bâtiments. Ce projet s'inscrit dans le contexte budgétaire actuel plus limité et doit permettre un phasage des travaux ainsi qu'une évolution possible à long terme vers la transformation en deux groupes scolaires primaires", soulignait Philippe Bonnin, Maire, lors du conseil.

Le scénario adopté intègre une réhabilitation et une extension de l'Auditoire portant la capacité à environ 330 élèves pour 13 classes élémentaires ; une rénovation et une extension de Brocéliande, portant la capacité à environ 200 élèves pour 8 classes maternelles. Le Conseil a validé ce schéma d'organisation estimé entre 4,5 et 5,5 millions d'euros HT (hors travaux de voirie) préalable à une consultation de maîtrise d'œuvre (architecte) pour ces deux opérations.

visite de quartier

Samedi 20 juin, les élus et les représentants des services techniques communaux ont sillonné le secteur sud-est de la ville, à la rencontre de ses habitants. Les principaux points abordés concernaient la circulation et le stationnement : la vitesse excessive et le non-respect des zones 30, le stationnement difficile notamment près du centre de loisirs des Longues-Hayes, la circulation des vélos. L'élagage et l'entretien des chemins piétonniers ainsi que le mauvais fonctionnement de l'éclairage public dans certaines rues font partie des autres sujets évoqués au cours de la visite. Selon leur nature, les demandes seront examinées en comité des travaux.



édito

Philippe BONNIN, Maire,
Conseiller départemental

La gestion des végétaux indésirables sur le domaine public

Chaque année, durant la période de mai à août, nous recevons de nombreuses demandes insistantes pour le désherbage du domaine public communal et plus particulièrement sur la voirie.

Il est important de rappeler que par un arrêté préfectoral en date du 23 septembre 2013, nous respectons l'interdiction de faire usage des herbicides et plus globalement des biocides ou pesticides qu'on utilise pour éliminer entre autres les mousses et certains insectes tels que les pucerons. L'interdiction vaut également pour les parcelles privées. Cet arrêté fait suite à une série de mesures de protection des captages d'eau de la Maronnaise et de la Pavais. Traité à l'usine de Champ Fleury de Bruz, cette ressource locale est ensuite distribuée dans le réseau de distribution d'eau potable de Chartres et communes environnantes. Dès 2004, nous avions engagé des mesures de restriction de l'usage de ces produits. Il n'est plus utile d'aborder aujourd'hui le caractère nocif pour la santé de ces substances.

Depuis des années, nous réfléchissons avec les spécialistes concernés et les services à la mise en œuvre des techniques de substitution aux désherbants chimiques. Si les solutions thermiques ont été préconisées, elles sont aujourd'hui proscrites, parce qu'elles stimulent l'élosion des graines par le simple effet de la chaleur.

Actuellement, nous utilisons les moyens mécaniques que sont les brosses rotatives, soit avec la balayeuse communale ou du matériel portatif. Toutefois, l'efficacité reste limitée dans le temps. Ces techniques nécessitent par conséquent plusieurs passages en période de poussée intense. En outre, ce sont des opérations qui représentent beaucoup de temps à passer et des contraintes physiques pour les agents. Dans ce contexte, je souhaite à chacun de bien prendre en considération toutes ces difficultés qui pèsent sur les services techniques. Enfin, nous espérons tous l'arrivée de solutions nouvelles et qui soient sans effet sur l'environnement et la santé.

Je souhaite à tous de profiter des vacances d'été pour prendre du repos et vous invite déjà à participer aux nombreuses activités inscrites au programme de la rentrée de septembre.

Expression de la Majorité

Le futur Programme Local de l'Habitat (PLH)

A l'horizon 2020, 40 000 habitants supplémentaires sont attendus sur le territoire de la métropole rennaise. Pour accueillir cette nouvelle population il sera nécessaire de construire environ 4 300 logements par an sur la durée du prochain Programme Local de l'Habitat 2015-2023.

Ce programme définira la contribution personnalisée de chaque commune à l'atteinte de cet objectif en distinguant la typologie des logements: accession libre, accession aidée et locatif social.

Comme le prévoit la loi « SRU » (Solidarité et de Renouvellement Urbain), Chartres compte plus de 3 500 habitants et doit atteindre au moins 20% de logements sociaux sur l'ensemble des logements construits sur son territoire. Au 1er janvier 2014, nous étions à 18%.

Pour répondre à l'objectif du PLH ainsi qu'aux obligations de la loi SRU, chacun comprendra que nous devons construire de nouveaux logements. Nous conduisons deux politiques conformes à la loi SRU, celle de l'extension urbaine avec la ZAC des Portes de la Seiche et celle du renou-

vellement urbain. Il s'agit de réaménager certains secteurs : l'entrée de ville avenue du Général de Gaulle/rue de la Poterie, le Trégor/avenue de la Marionnaise et le secteur Auditore Brocéliande (suite à la relocalisation de l'usine Schneider à La Conterie). A la fin 2020, un peu moins de 800 nouveaux logements sont prévus à Chartres.

Dans tous les secteurs concernés, nous veillons à ce que soit respectée une mixité sociale et donc à proposer de l'accession libre, de l'accession aidée et du locatif social.

Nous savons que ces nouveaux projets immobiliers modifient l'environnement immédiat dans lequel certains riverains vivent depuis longtemps. C'est pourquoi nous demandons toujours aux promoteurs de présenter leurs projets aux riverains afin d'entendre leurs observations et les intégrer dans les projets architecturaux.

Avec l'emploi, l'accès au logement, qu'il soit aidé ou libre, reste la question incontournable pour une véritable mixité générationnelle et sociale dans une commune urbaine comme Chartres de Bretagne.

LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ

Expression de l'Opposition

Avis de condamnation

Par un arrêt de la Cour d'Appel en date du 15 Mai 2015, faisant suite à une audience publique du 20 Mars 2015, la commune de Chartres de Bretagne, représentée par Me Jean-Paul Martin, est condamnée à verser une indemnité de 127490,10 euros à la famille "P" en compensation de l'expropriation de son terrain sis sur la ZAC Les Portes de la Seiche ainsi que 1500 euros pour le remboursement des frais de justice. Dont acte ! Evidemment se sont les contribuables Chartrains qui paieront. Cette décision de justice vient clore des années de procédure pour des familles que l'équipe de Philippe Bonnin voulait tout simplement spolier sans aucun scrupule. J'ai proposé lors du dernier conseil municipal de débattre sur cette procédure d'expropriation avant l'audience d'appel. Des terrains que la commune veut récupérer afin d'y aménager cette nouvelle zone de logements. Comme d'habitude, Philippe Bonnin s'est refusé à tout dialogue confirmant implicitement que le conseil municipal n'est plus qu'une simple chambre d'enregistrement de "ses" décisions. L'article 545 du code civil dispose que "nul ne peut être contraint de céder sa propriété si ce n'est pour cause d'utilité publique, et moyennant une juste et préalable indemnité". L'indemnité doit être juste, c'est-à-dire qu'elle doit couvrir l'intégralité du préjudice direct, matériel et certain causé par la privation du droit de

propriété (article L. 13-13 du code de l'expropriation). Nous nous sommes réunis avec les propriétaires des terrains, en majorité des personnes âgées et avons fait le constat qu'elles manquaient d'assistance lors des négociations avec Philippe Bonnin et ses excellents collaborateurs. Ils se sont vu proposer oralement 4 euros du mètre carré, dans un premier temps, pour des terrains situés à proximité de lotissements dont tout le monde connaît le prix sur Chartres. Menacés de procès avec une issue incertaine, quelques-uns ont accepté la transaction dans le doute mais d'autres ont refusé par principe de céder les terres de leurs ancêtres. La situation est même devenue ubuesque lorsque Philippe Bonnin a supposé qu'un terrain était peut-être pollué et produit un devis de dépollution de 237600 euros sans même prouver cet état au moment du dépôt du devis et demandant de fixer le rachat des terres à un euro symbolique. Argument fallacieux immédiatement rejeté par la cour. "Si ça continue, c'est nous qui allons leur devoir de l'argent !" soupirent l'un des propriétaires. Nous avons soutenu ces familles pour surmonter ces tracas judiciaires et qui ont obtenu presque le double de ce qui était proposé à l'origine. Nous témoignerons de ces faits devant la cour de cassation si besoin.

PASCAL HUCHE. CONSEILLER MUNICIPAL

Mise au point de la majorité

ZAC Les Portes de la Seiche - Procédures d'acquisition

La création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Portes de la Seiche s'inscrit dans le cadre de la politique de développement de l'habitat par l'extension urbaine. Comme pour toutes les communes de la métropole, ce programme d'habitat contribue à l'accueil des nouvelles populations et de jeunes familles.

La procédure de ZAC permet de développer un aménagement du secteur de façon cohérente et concertée, intégrant l'ensemble des aspects tels que l'environnement, les équipements publics, les réseaux, la mixité sociale, les déplacements. Cet outil permet à l'aménageur (la commune), après obtention de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) établie par le Préfet, d'obtenir la maîtrise foncière pour l'acquisition des terrains (à l'amiable ou par expropriation), de les aménager, de réaliser les équipements, et de les revendre à des constructeurs en incorporant dans le prix de vente le coût de ces équipements publics.

La constitution de la ZAC a donc été instruite et conduite selon la procédure réglementaire et sous le contrôle des Services de l'Etat (la Préfecture). Le dossier de création a été approuvé le 27 septembre 2010 et le dossier de réalisation le 12 décembre 2011. La Déclaration d'Utilité Publique a été prononcée par arrêté préfectoral du 7 mars 2013.

Chaque fois que la commune envisage l'acquisition de propriétés immobilières (terrains et/ou maisons), nous demandons aux services fiscaux (dits "les Domaines") d'estimer la valeur des propriétés. Toutes les négociations que nous engageons avec les propriétaires sont basées sur cette estimation.

L'acquisition des terrains a fait l'objet de négociations amiables préalables avec l'ensemble des propriétaires sur la base de l'évaluation effectuée par les Services Fiscaux au vu de références comparables et du marché de l'immobilier. 10 acquisitions

ont été réalisées à l'amiable, au prix fixé par les Services Fiscaux et auquel ont été ajoutées les indemnités de remplacement, dans un souci d'équité vis-à-vis des autres propriétaires qui ont souhaité faire fixer le prix par le juge de l'expropriation.

Faute d'entente amiable, 4 propriétés ont fait l'objet d'une procédure d'expropriation.

C'est le cas pour le dossier "P" (cité dans le texte de l'opposition) qui correspond aux propriétaires de l'ex garage Le Relais route de Pont-Péan ; aujourd'hui à l'abandon. Les demandes financières s'élevaient à 694 715 €. Pour ce bien, la valeur du terrain et bâtisses, fixée par le juge de l'expropriation et confirmée par la Cour d'appel, est de 127 490,10 €, toutes indemnités comprises. S'ajoutent 1 500 € de frais irrépétibles. Dans ce dossier, l'indemnisation fixée par le Juge n'a pas pris en compte la pollution (infiltrations d'huiles de vidanges dans le sol) du terrain, celle-ci est toutefois

Conformément à la réponse ministérielle (relative à la question parlementaire écrite N°5387) indiquant qu'il "convient de remarquer que la libre expression des minorités dans les bulletins municipaux ne fait pas obstacle à l'exercice du droit de réponse dans le même bulletin", la majorité ZAC Les Portes de la Seiche.

effective et a été constatée par un bureau d'études agréé qui a évalué le coût de dépollution des sols à un montant de 237 600 €.

Contrairement à ce que pourrait vous laisser croire le signataire du texte de l'opposition, la procédure d'acquisition des terrains de la ZAC a été menée conformément aux lois et réglementations en vigueur. Elle a permis une juste valorisation des biens en intégrant la nature des terrains, leur classement au PLU et leur situation. Enfin, il faut rappeler que les charges de réalisation de la ZAC (acquisitions et aménagements) s'inscrivent dans un budget annexe dont les recettes viennent de la commercialisation des terrains aménagés (vitalisés) et daucune façon des impôts perçus par la commune.



sécurité et cadre de vie

Quelques travaux cet été...

Les vacances des uns font l'activité des autres. En juillet et en août, la ville vit au rythme des chantiers plus ou moins importants : entretien de la voirie et des chemins, rénovation du patrimoine communal, travaux dans les écoles, les équipements sportifs... Tour d'horizon (non exhaustif) d'un été bien employé !

■ **A l'Ecole Elémentaire Auditoire :** un arrêt "minute" sera matérialisé au sol devant l'école à la place du stationnement pour Personne à Mobilité Réduite qui n'est plus réglementaire. Ce nouvel emplacement permettra de déposer ou récupérer des enfants en toute sécurité. La place PMR du parking de l'Auditoire sera quant à elle remise en conformité. Les potelets de l'entrée de l'école seront repeints.

■ **Rond-point du centre :** en raison d'un affaissement de la chaussée autour du rond-point, des travaux de voirie seront réalisés par une entreprise extérieure.



■ Des travaux de voirie sont prévus dans le centre ville.

■ **A la cuisine centrale :** une première phase de travaux de rénovation et d'agrandissement de la cuisine centrale intercommunale va être entreprise en juillet sur le site de l'Espace Brocéliande.

■ **Au cimetière des Peupliers :** installation de 3 appuis-vélos.

■ **Avenue du Trégor :** en juillet, entre le rond-point du Trégor et celui de Brocéliande, des travaux de voirie vont être entrepris par une entreprise extérieure afin de traiter les fissures sur la chaussée.

■ **Chemin Hans et Sophie Scholl**
les agents des services techniques vont intervenir sur une partie du chemin allant jusqu'à la rue du Lyonnais, par la pose d'un revêtement sablé.

■ **Rues de Chartres :** Une signalisation de position permettant d'indiquer les villes voisines sera mise en place dans plusieurs ronds-points.

■ **Avenue de la Seiche :** Crédit d'un passage piéton entre le lieu-dit de La belle Epine et les nouveaux logements.



■ L'été comme le reste de l'année, les travaux d'entretien des espaces verts sont réalisés par des agents communaux.

■ **Pour la gestion des eaux pluviales :** afin de limiter les risques d'inondation, la commune poursuit des travaux d'adaptation de voiries, de vérification et de remplacement ou de création des grilles d'évacuation des eaux pluviales.

Conscients de la gêne occasionnée, nous comptons sur votre compréhension et le respect des mesures mises en place pendant les périodes de chantier.

■ **Rue d'Aquitaine :** des balises rouges et blanches seront mises en place provisoirement sur la voirie afin de réduire la vitesse des usagers et de créer des places de parking réglementaires.

Un comité pour prioriser les travaux dans la ville

Tout au long de l'année, des aménagements sont réalisés par les agents communaux ou des entreprises extérieures pour améliorer la sécurité des habitants et leur circulation dans la ville.

Toutes les demandes, qu'elles soient formulées lors des visites de quartier, par des habitants ou qu'elles émanent des services communaux, sont traitées lors des deux comités de travaux annuels : *"Cette instance composée d'élus et d'agents techniques traite les demandes et détermine l'ordre de priorité des travaux à réaliser. La sécurité des habitants reste le critère principal"*, explique Patrick Geffroy, adjoint chargé des travaux et de l'environnement. Certains travaux d'investissement nécessitent une décision des élus en Conseil municipal, d'autres exigent l'intervention ponctuelle des services techniques communaux.

L'Excalibur... de Brocéliande

Avenue de Brocéliande, un programme immobilier de 20 appartements du 2 au 5 pièces est en cours de commercialisation dans la cadre de l'accès-sécurisé initié par Rennes Métropole sous la formule location-accès-sécurisé pour une résidence principale.

Le dispositif permet d'accéder à la propriété de manière progressive et sécurisée : après une phase locative, les ménages ont la possibilité d'acquérir le logement qu'ils occupent à des conditions avantageuses : TVA réduite et exonération de la taxe foncière pendant 15 ans, pas d'appel de fonds pendant la construction. Durant la phase locative le locataire-accédant règle une redevance composée d'un loyer et d'une épargne constitutive de l'apport personnel (qui viendra en déduction du prix de vente du logement).



Renseignements :
NEOTOA au 02 23 48 20 20
(2 pièces : à partir de 107 300 € ;
3 pièces à partir de 136 200 €,
4 pièces à partir de 165 200 €
et 5 pièces à partir de 217 000 €).

Le jardin partagé

cultive le lien social



Lieu ouvert d'échange et de partage, une parcelle collective de jardinage est à votre disposition derrière la Ferme des Peupliers.

Depuis mai, derrière la Ferme des Peupliers, le centre communal d'action sociale et la ville ont aménagé un jardin ouvert et collectif à destination des Chartrains. Entre arrosage, binage et désherbage, les liens se tissent.

Le concept est né au cœur des années 70 à New-York. Aujourd'hui, les jardins partagés fleurissent aux quatre coins de l'hexagone. "A Chartres de Bretagne, la ville a fait le choix de créer une parcelle collective à côté des jardins familiaux existants" explique Michel Desrez conseiller délégué au fleurissement et jardins familiaux. Une dizaine de familles se retrouve déjà "au jardin" le lundi après-midi et le samedi matin.

Oignons, courgettes, haricots, pommes de terre, fleurs ont déjà commencé à pousser. Outre le jardinage, cet espace renforce les liens et l'ouverture aux autres cultures. En effet, on sème, on plante, on bine, on arrose, mais avant tout, on cultive l'échange et la solidarité. Pour Hélène, passionnée, ce partage est très important : "Le jardin nous permet de mélanger nos cultures : par exemple, l'un des jardiniers aimeraient planter du manioc. C'est un légume que nous connaissons très peu ici, pourquoi ne pas apprendre à le cuisiner ?"

Que ce soient des bénéficiaires de l'épicerie sociale, des familles vivant en appartement ou des passionnés de jardinage, toutes les générations peuvent s'y retrouver : "Ainsi, au-delà du goût et de la satisfaction d'avoir cultivé soi-même, le potager peut apporter une reconnaissance. L'activité de jardinage devient un prétexte pour rompre l'anonymat, favoriser les rencontres et nouer des liens entre les habitants quel que soit leur âge, leur culture et leur milieu social", souligne Marie-Noëlle Delanoë, conseillère déléguée à la solidarité.

Les jardiniers décident collectivement du choix et de l'emplacement des plantations, des achats à réaliser et de la répartition des tâches. Ne pas utiliser de pesticides chimiques, récupérer l'eau de pluie, favoriser la biodiversité, composter, accueillir la faune... Les jardins partagés participent pleinement à la préservation de l'écosystème urbain. Les récoltes sont ensuite partagées entre les jardiniers et les surplus livrés à l'épicerie sociale.

en +

■ vacances tranquilles

Gendarmerie nationale et police municipale collaborent pour permettre aux Chartrains de partir en vacances en toute sécurité. Ce service, mis en place du 1^{er} juillet au 31 août, propose la surveillance extérieure de votre domicile pendant la nuit.

Infos et inscriptions : Police Municipale à la Mairie de Chartres de Bretagne : 02 99 77 13 00 ou Gendarmerie de Bruz, 8, av. du G^{al} de Gaulle. Tél. 02 99 52 61 06.

■ Le carnet de santé de votre Habitat

Les services de l'État en Bretagne ont dévoilé un nouvel outil pour sensibiliser les propriétaires et les locataires sur l'intérêt de mieux connaître et entretenir leur logement - qu'il s'agisse d'une maison individuelle ou d'un appartement.

Ce carnet propose des conseils et rappelle la réglementation sur des sujets très variés : risques d'inondation, termites, radon, amiante, plomb, équipements de chauffage, d'assainissement, de ventilation, etc. Il répond ainsi aux objectifs de plusieurs politiques publiques sur la veille sanitaire, les économies d'énergie et la prévention des risques naturels. Il aide aussi les consommateurs lors de leurs échanges avec des professionnels du bâtiment.

Infos : www.carnet-sante-habitat.bretagne.gouv.fr

■ Inauguration du fleurissement : Après la présentation des réalisations 2015, l'ensemble des participants a partagé les 420 gâteaux en forme de papillons, préparés par les membres du comité de jumelage de Saint-Anthème (Puy-de-Dôme).



La ville est habillée pour l'été...

Envolez-vous !



Avant de prendre son envol, la nature s'affiche dans la ville. Pour la première fois, en plus des œuvres du fleurissement, des photographies issues de la collection de la Galerie le Carré d'Art de Chartres de Bretagne sont présentées en grand format sur l'espace public.

Pour une ville primée 4 fleurs, le fleurissement constitue chaque année un nouveau défi. Pour le relever, toutes les générations de Chartrains et tous les talents se sont mobilisés. Dès à présent et jusqu'à l'automne, ces réalisations s'offrent, au fil de la ville.

Place de la Liberté, l'artiste plasticienne Karen Raccah livre son œuvre Métamorphoses avec ses cocons et phryganes, qui illustrent le thème de l'année : La nature déploie ses ailes. **Le rond-point de la Marionnais** est devenu une piste de décollage végétalisée pour papillons et autres libellules grâce au talent des agents communaux.

Des hôtels à insectes imaginés et réalisés par des élèves des écoles Auditoire et Brocéliande ont été installés **en bas de la place de la Liberté**. Les enfants du groupe scolaire **Sainte-Marie** ont travaillé autour de nichoirs à l'entrée de leur école.

Les papillons ont inspiré **les résidents de La Poterie**, la fédération **Espérance**, **les habitants du quartier du Trégor** et les tout-petits des structures d'accueils et assistantes maternelles. Des coccinelles sont maintenant accrochées sur **le rond-point du vieux presbytère**, grâce à la motivation des riverains. Cet été, à pied ou à vélo, n'hésitez pas à vous lancer sur les traces des créations du fleurissement.

L'art photographique descend... dans la rue

Depuis sa création, le Carré d'Art n'a cessé de promouvoir la photographie grâce à un rythme régulier d'expositions d'auteurs. A chaque exposition, la ville de Chartres de Bretagne acquiert, par l'intermédiaire de la galerie, une œuvre venant enrichir régulièrement sa collection. Aujourd'hui, ce sont près de 130 photographies qui rendent compte de la richesse et de la diversité de la création aussi bien régionale que nationale et internationale.

L'exposition "Déambulation" présente pour la première fois une sélection de ces images en plein air. Les rues de la Poterie, de Mme de Janzé et l'esplanade des Droits de l'Homme offrent un nouveau cadre pour ces photographies découvertes ces quinze dernières années au Carré d'Art. Portraits, paysages, carnet de route, polaroid ou sténopé, les images s'intègrent dans le paysage urbain et incitent le promeneur à poursuivre la découverte.



■ Retrouvez les informations sur les photographies et les auteurs sur la plaquette "Déambulation" disponible en Mairie, dans les services communaux et les commerces du centre-ville ainsi que sur www.ville-chartresdebretagne.fr ou www.galerielecarredart.fr



Des œuvres uniques et inédites au coin de la rue !

Les ateliers d'arts plastiques du centre culturel, réunissant des élèves de 6 à 15 ans, s'emparent, pour une seconde édition, de huit panneaux d'affichage ou abribus de la ville. L'occasion chaque année de réaliser une série de grand format, visible par tous durant tout l'été, au hasard des rues. Cette nouvelle version, mise sur la couleur pour des compositions uniques de papiers collés. Dernier grand projet plastique de l'année, les élèves s'affairent pour créer des œuvres inédites, projet personnel ou collectif... à découvrir dans la ville jusqu'à la fin août.

conseil des sages renouvellement

Réunis en séance plénière le 26 mai dernier, 16 Chartrains ont choisi de renouveler leur engagement au Conseil des Sages ; une seule arrivée, celle de Guy Lambert, Chartrain depuis 1993. Cette instance consultative de réflexion, étudie et donne son avis sur des dossiers ou des sujets émanant d'un citoyen, d'un groupe de personnes, d'une association ou des élus. Sécurité routière, déplacements doux et solidarité sont au cœur des thèmes de réflexion des conseillers Sages pour les 4 prochaines années.



Mikaël Audic, Roger Amiot, Maryvonne Bourdin, Sezny Calonnec, Yves Carpentier, Gérard Colleu, André Jamois, Gérard Joniaux, Yvonne Kervoë, Guy Lambert, Anastase Mbombo, Jacques Petitpas, Aline Venuat. Absents : Denise Le Lait, Philippe Rohou, Guy Trassard.

un an au pays des kiwis

Bonjour les Chartrains... Il y a 7 mois, je suis arrivé à Auckland un peu perdu. J'y ai rencontré des gens formidables de différentes nationalités avec lesquels j'ai fait un road-trip d'un mois dans l'île du sud de la Nouvelle Zélande. J'ai travaillé dans les vignes à Blenheim pendant 3 semaines avec des allemands. Ce fut une très belle

expérience qui m'a appris beaucoup dans le domaine de la viticulture. Je suis ensuite descendu sur la ville de Christchurch ravagée par un tremblement de terre il y a 4 ans. J'y travaille depuis 3 mois dans différents domaines liés au bâtiment.

Ce voyage est riche en aventures, en rencontres et en émotion. Mon seul

problème a été de conduire à gauche et je ne vous cache pas que la bonne nourriture me manque comme le pain et le saucisson ! Rendez-vous en début d'année prochaine pour un retour Hélios sur mon expérience avec les Kiwis !

Joann



■ Joann Westerweller a choisi de vivre l'aventure néo-zélandaise pendant 1 an. Il a bénéficié d'une Bourse Hélios de la ville de Chartres de Bretagne (infos au PIJ au 02 99 41 32 04).

NOCES DE DIAMANT

60 ans après leur mariage le 30 mai 1955 à Trébeurden, Louis et Simone Le Goff ont célébré en mairie leurs noces de diamant en présence d'amis. La carrière de Louis les a conduits dans des nombreuses villes en métropole mais aussi à Madagascar et en Afrique. Après avoir vécu dans le sud de la France, le couple inséparable et très amoureux s'est installé à Chartres de Bretagne en 2004. Ils ont eu trois enfants et sont toujours amoureux des voyages.



en +

ECOTRAVO

Rennes Métropole, en partenariat avec la Région Bretagne et l'ADEME vient de lancer un nouveau service de conseils et d'accompagnement auprès des particuliers propriétaires de leur maison et qui souhaitent engager des travaux de rénovation énergétique.

Le service est entièrement gratuit. Il repose sur un N° vert le 0 800 000 353 auprès duquel les particuliers sont mis en relation avec un conseiller, partenaire de Rennes Métropole (ALEC et ADIL). Ce premier échange peut être suivi par des entretiens individuels pour étudier chaque étape du projet. En complément, des ateliers de la rénovation sont organisés chaque mois à l'Hôtel de Rennes Métropole, permettant d'échanger sur les aides financières, les relations avec les entreprises, les autorisations administratives...

Les informations sont disponibles sur www.rennesmetropole.fr

star à votre rencontre



Un stand STAR sera présent sur la commune pour créer votre première carte KorriGo, charger des titres, vous informer sur les titres de transport STAR les mieux adaptés, votre ligne de bus et ses horaires, vous donner l'adresse des commerces dans votre commune pour le recharge de la carte KorriGo.

Lundi 31 août devant la Mairie de 13h à 18h30. Les nouveautés de la rentrée sont consultables sur star.fr. + d'infos STAR au 09 70 821 800.

écodasso

■ course cycliste



Le Chartrain d'Eure-et-Loir Yoann Foucher a remporté la 11^e course "Pierre Guédard" du Comité des Fêtes. Madame Guédard lui a remis le trophée.

■ Fête du 14 juillet

Comme chaque année le comité des fêtes vous donne rendez-vous le mardi 14 juillet pour le traditionnel bal suivi du feu d'artifice, Place de la Liberté devant la Mairie à partir de 21h30 puis feu d'artifice à 23h30 autour du thème Juke-box.

1^{er} Label d'arbitrage Le Handball fait un carton

Même si ses décisions ne font pas toujours plaisir aux supporteurs, l'arbitre de terrain applique les règles du jeu. Spécialiste de la discipline, il a un rôle essentiel dans le match mais aussi pour un club. Comme pour de nombreux autres sports pratiqués à Chartres, le club Espérance Hand-ball donne toute sa place à l'arbitrage.



Clara, Nolwenn, Julianne et Gaëlle, jeunes arbitres formées au Club.

L'arbitre est un sportif avant tout, il est de toutes les actions, au centre du jeu par ses décisions. Il doit évoluer sur le terrain sans gêner les sportifs, observer et analyser le jeu, juger sans excès ni favoritisme ; une formation est donc nécessaire et la motivation indispensable.

Depuis cinq ans, le club Espérance Hand-ball a décidé de développer cette formation. Aujourd'hui, 16 joueurs formés arbitrent les matchs de jeunes à domicile. Ils peuvent également arbi-

trer des rencontres en neutralité à l'extérieur. Alexandre Perrot assure la formation. Le Club compte également deux arbitres départementaux : Jean-Claude Guillet qui couvre l'arbitrage de l'équipe senior féminine (obligatoire) et Coline Trubert, également joueuse, qui a arbitré cette saison à domicile les jeunes et les seniors.

Le handball vient de recevoir le Label de Bronze d'Ecole d'Arbitrage : "C'est une belle récompense pour nos jeunes. L'arbitrage est essentiel et aide à s'affirmer sur le terrain mais aussi dans la vie", souligne Dominique Trubert, président du Club. Ce label attribué par la Fédération Française de hand-ball salue donc le travail de tout un club.

L'implication des jeunes dans l'arbitrage est présente également dans d'autres associations chartraines comme en gymnastique sportive, twirling-bâton, football, basket-ball, au collège dans toutes les disciplines UNSS, natation...

Des chartrains honorent nos jumelages

. Du 31 mai au 8 juin, un groupe de 30 Chartrains dont les membres du comité de jumelage "Chartres/Roumanie" s'est rendu à Calarasi, ville jumelée avec Chartres depuis 2000. Outre les visites touristiques, les festivités et réceptions officielles se sont succédé dans la bonne humeur grâce à un accueil chaleureux de nos amis roumains.



Les maires des deux communes devant le chêne planté ensemble il y a 3 ans.

. Le comité de jumelage Chartres/Hassmersheim vient de fêter ses 10 ans d'existence. Une délégation de 54 personnes dont 15 membres du Cercle Celtique a représenté la commune à Hassmersheim durant le week-end de l'Ascension. La réception officielle a été marquée par l'enthousiasme général et partagé par tous.



■ Présidente du comité de jumelage Chartres/Roumanie : Jacqueline Abiven,
Tél. 02 99 41 32 77 - Courriel : jamarie.abiven@orange.fr

■ Cours d'allemand 2015/2016, Job d'été, Séjour Allemagne... + d'infos :
Gilles Houïs, président au 02 99 41 28 52 - Courriel : gilles.houis@orange.fr

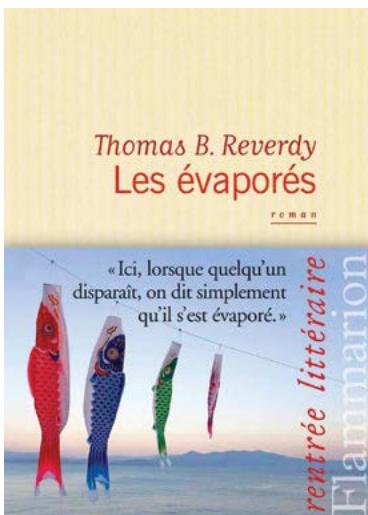
Prix littéraires

Le coup de cœur des lecteurs de La Médiathèque

Polar, histoire d'amour, ambiance de guerre ou roman humoristique, les lecteurs chartrains ont fait leur choix parmi les ouvrages adultes sélectionnés pour le prix littéraire de la Médiathèque. L'écrivain Thomas B. Reverdy est le lauréat de cette première édition avec son roman sorti en 2013 : *Les Evaporés*.

D'octobre 2014 à mars 2015, ce premier prix littéraire était une invitation à découvrir six romans choisis par la librairie Page 5 de Bruz, les membres du club de lecture "Livre-échange" et les bibliothécaires de Chartres. Plus de 50 lecteurs ont voté pour leur coup de cœur. Le 12 mai dernier, pour clôturer le prix littéraire, Thomas B. Reverdy est venu à la rencontre des Chartrains pour une séance de dédicace et pour échanger autour de l'histoire de son roman : "Au Japon, lorsque quelqu'un disparaît, on dit qu'il s'évapore. Personne ne le recherche. C'est ce que fait Kaze. Yukiko, sa fille, décide de partir à sa recherche avec l'aide de son ex petit ami Richard. Ce dernier, toujours amoureux de Yukiko, va mener l'enquête dans les quartiers de travailleurs pauvres de Tokyo, jusqu'aux camps de réfugiés de Sendai".

Les Evaporés est un voyage envoûtant qui conjugue polar, histoire d'amour et portrait d'un pays meurtri après Fukushima. Pour découvrir ce "roman japonais", rendez-vous à la Médiathèque où vous pourrez



également emprunter les autres livres de la sélection 2014/2015. En septembre, la Médiathèque lancera le 2nd prix littéraire sur le thème 1^{er} roman...

à Lire cet été

disponibles à la Médiathèque

- . 1^{er} prix : *Les évaporés*
de Thomas B. Reverdy (Flammarion)
- . 2^e prix : *Voir du pays*
de Delphine Coulin (Grasset)
- . 3^e prix : *Ballade d'un amour inachevé*
de Louis-Philippe Dalember (Mercure de France)
- . *Terminus Belz*
d'Emmanuel Grand (Liana Levi)
- . *L'ombre de l'absent*
de Sylvia Rivka Kersusan (Apogée)
- . *Martin de la Brochette*
de Thierry Des Ouches (Daphnis & Chloé).

A Brocéliande les maternelles ont aussi leur prix



Les élèves de la classe de Delphine Vieghle se sont prêtés au jeu du vote pour le prix littéraire.

Le 11 juin dernier, c'était "jour de scrutin" à la Maternelle de Brocéliande. Les 150 enfants des six classes de l'école ont voté à l'occasion du 2^e prix littéraire Brocéliande. L'occasion d'expérimenter le passage par l'isoloir "pour se cacher car le vote est secret", avant de glisser le bulletin dans l'urne. Par leur vote, ils devaient choisir parmi trois ouvrages, aux univers très diffé-

rents. Cette sélection a été effectuée par Annick, Ghislaine et Anne-Marie, bénévoles de la BCD (bibliothèque et centre de documentation) de l'école Brocéliande. Avec Agnès, animatrice des bibliothèques scolaires, elles reçoivent des petits groupes d'élèves, 45 minutes tous les 15 jours. La BCD est un lieu très apprécié des enfants et une activité à part entière dans



l'école. Les trois livres sélectionnés ont été lus à la BCD et travaillés avec les enseignantes.

"Grand corbeau" de Béatrice Fontanel a été récompensé par le prix Brocéliande.

Horaires d'été

Mairie

- . Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.
- . Mardi de 9h à 12h30.
- . Pas de permanence le samedi matin du 4 juillet au 29 août inclus. Reprise le samedi 5 septembre de 10h à 12h.

■ Ensemble sportif Rémy Berranger/Service des sports

- . Ouvert de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi. Fermé samedi, dimanche et jours fériés du 3 juillet au 2 septembre inclus. L'accès aux équipements sportifs (salles) n'est pas possible durant cette période.

■ Point Information Jeunesse

- . Fermé du 3 août au 1^{er} septembre inclus

■ Point Accueil Emploi

- . Fermé les lundis 13 juillet 3 août et les mercredis 15 juillet, 12, 19 et 26 août.

■ Pôle Sud

- . L'accueil du centre culturel et la galerie du Carré d'Art sont fermés du 3 au 24 août.
- . La Médiathèque et le Cyberespace sont fermés du 4 au 14 août.

■ Multi-accueil Tintinnabulle

- . Fermeture du 27 juillet au lundi 24 août inclus.

■ Piscine de La Conterie

- . Bassins ludique et sportif
- . Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 10h à 19h30
- . Mardi de 10h à 21h30
- . Samedi de 10h à 18h30
- . Dimanche et jours fériés de 9h à 18h30
- . Salle de fitness : horaires habituels mais fermeture le samedi. Fermeture du 3 au 23 août inclus
- . Cafétéria : fermeture du 3 au 23 août inclus.

■ La Poste

- . Du 3 au 22 août modification des horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 14h30 à 17h30. Le samedi de 9h à 12h15.

■ CPAM

- . Fermeture de la permanence à Chartres jusqu'au vendredi 28 août. Les assurés peuvent se rendre à l'agence Torigné 8, place de Torigné à Rennes ou sur Ameli.fr.

Pôle Sud saison artistique

Que vos rencontres soient belles !

Musiques du monde, chanson française, danse, théâtre ou encore spectacles jeune public, le Pôle Sud reste fidèle à ses domaines de prédilection pour cette nouvelle saison. Bienvenue dans cette nouvelle page culturelle...

Qu'elle invite au voyage, à la réflexion ou à l'humour, la programmation est destinée à tous les publics. 18 spectacles, 1 Grand Dimanche, 4 créations, 6 résidences d'artistes, 7 déjeuners sur scène, 3 Instants autour de la musique classique (nouveauté 2015 !), 3 festivals (Grand soufflet, Marmaille, Mythos), des ateliers, des expériences sensorielles... Découverte, proximité et rencontres sont les maîtres-mots de cette

année : "La saison 2015/2016 offre une diversité d'expressions et une grande richesse de talents qui, nous l'espérons, donnera au plus grand nombre le goût d'y participer pour vivre des moments inoubliables", souligne Marie-Micheline Louis, adjointe à la Culture.

Fidèle à sa tradition d'accompagnement d'artistes émergents, le Pôle Sud fait la part belle aux créations et aux actions culturelles : "Au-delà d'une

scène, le Pôle Sud se doit d'être un lieu de travail, d'expérimentation au service des artistes et à destination du public. Cette présence culturelle à travers les résidences de création, permet de développer des expériences avec les habitants. Qu'ils aient 2 ou 90 ans, qu'ils soient collégiens ou membres

d'associations, l'interaction entre les artistes et les Chartrains ouvre vers de belles aventures humaines et artistiques", souligne Dominique Grelier, Directeur artistique du Pôle Sud. Ne perdez pas une miette de cette nouvelle saison culturelle chartraine !



■ 18 novembre - Rick le Cub et les mystères du temps - Ciné-concert



■ 31 mars - Nawel - Chant et musique du Monde



■ 14&15 janvier - Soufre - Théâtre



■ 12 mai - Cie Géminal - Danse



■ Samedi 6 juin,
un peu avant l'heure,
le concert du Son dans les
buissons a rassemblé les
Chartrains autour
de la musique.



■ La 4^e Rêv'Party le 9
juin à la Médiathèque...
lecture, spectacle, origami,
découverte 3D, expo...
Tout un programme prévu
pour faire passer une excellente
fin d'après-midi aux
petits, tout-petits et plus grands.



Activités enfance jeunesse

L'été se prépare en hiver !



■ Eté 2014 à l'Accueil de Loisirs des Longues Hayes.

Séjours, accueil de loisirs, créasports ou soirs d'été, cette année encore toute l'équipe d'animation de la Ville a concocté un programme riche et varié pour les Chartrains entre 2 et 17 ans.

Cet été d'activités se construit depuis plusieurs mois, répondant à des objectifs pédagogiques et des contraintes réglementaires strictes.

les titulaires du Pôle Enfance, Jeunesse et Sport. Si cette journée de travail et d'échange marque le lancement de l'"Été jeune", la préparation débute bien en amont. "Le travail d'anticipation est primordial et chaque activité est construite en cohérence avec des objectifs pédagogiques qui s'inscrivent dans le projet éducatif de la ville", rappelle Dominique Bonniou, adjointe en charge de l'enfance et de la jeunesse.

Des anim's dans les start'in blocks !

Le samedi 13 juin dernier, l'accueil de loisirs des Longues Hayes prenait un peu d'avance sur l'été. Cette traditionnelle journée studieuse rassemble la trentaine d'encadrants qui accompagnera les Chartrains de 2 à 17 ans dans leurs loisirs d'été.

Sécurité et hygiène alimentaire, organisation et gestion d'un mini-camp et travail en équipe étaient au cœur des travaux des animateurs, encadrés par

animateurs stagiaires", explique Florent Hoellard, titulaire et directeur du centre de loisirs des Longues Hayes en août. La constitution des équipes est une phase clé et déterminante pour le bon déroulement de l'été : "Pour les soirs d'été ouverts aux ados et jeunes adultes, le choix se porte vers des animateurs plus aguerris", ajoute Florent. Les équipes se réunissent 3 à 4 fois avant le début de l'été pour repérer et s'approprier les lieux, rédiger le projet pédagogique, choisir les activités, réfléchir sur des grands jeux... Ces réunions régulières permettent l'adhésion de tous au projet et la création d'un esprit d'équipe.

L'aspect règlementaire est également pris en compte : "En accueil de loisirs, il faut un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans ou pour 12 enfants de moins de 12 ans. Lors des sorties ou des mini-camps, cet effectif est renforcé. De même en ce qui concerne la sécurité des enfants, nous respectons un cahier des charges précis", complète Manuella Gallenne, animatrice titulaire et directrice des Longues Hayes en juillet.

Un été rythmé mais cadre

Au centre de loisirs, chaque semaine le directeur organise des réunions d'équipe qui permettent de faire le point : "Tous les animateurs ne travaillent pas sur les mêmes horaires. Ces temps d'échanges facilitent la coordination et permettent d'organiser les activités de la semaine de façon cohérente", explique Florent. Dans l'intérêt des enfants, la proximité et la communication avec les parents est importante : "Nous nous rendons disponibles pour dialoguer avec les familles. Nous évoquons le déroulement de la journée, la vie en collectivité de l'enfant, les anecdotes, les éventuels coups de blues en mini camps, par exemple", complète Manuella.

Quand les enfants reprennent le chemin de l'école en septembre, les équipes n'ont pas fini leur été ! Un bilan est réalisé par chaque directeur et permet ainsi d'améliorer l'organisation et les activités futures... Le compte à rebours a déjà commencé pour l'été 2016 !

■ 20 juin, fête de l'école de l'Auditoire... Les élèves, enseignants et parents à l'unisson pour une chorégraphie géante ont ouvert l'après-midi champêtre.



■ 21 juin, les dessins animés à l'honneur pour la fête de l'école Sainte-Marie... Costumes et danse ont rythmé la journée.

